

LIMITE TRANSVERSALE DE LA MER (LTM)

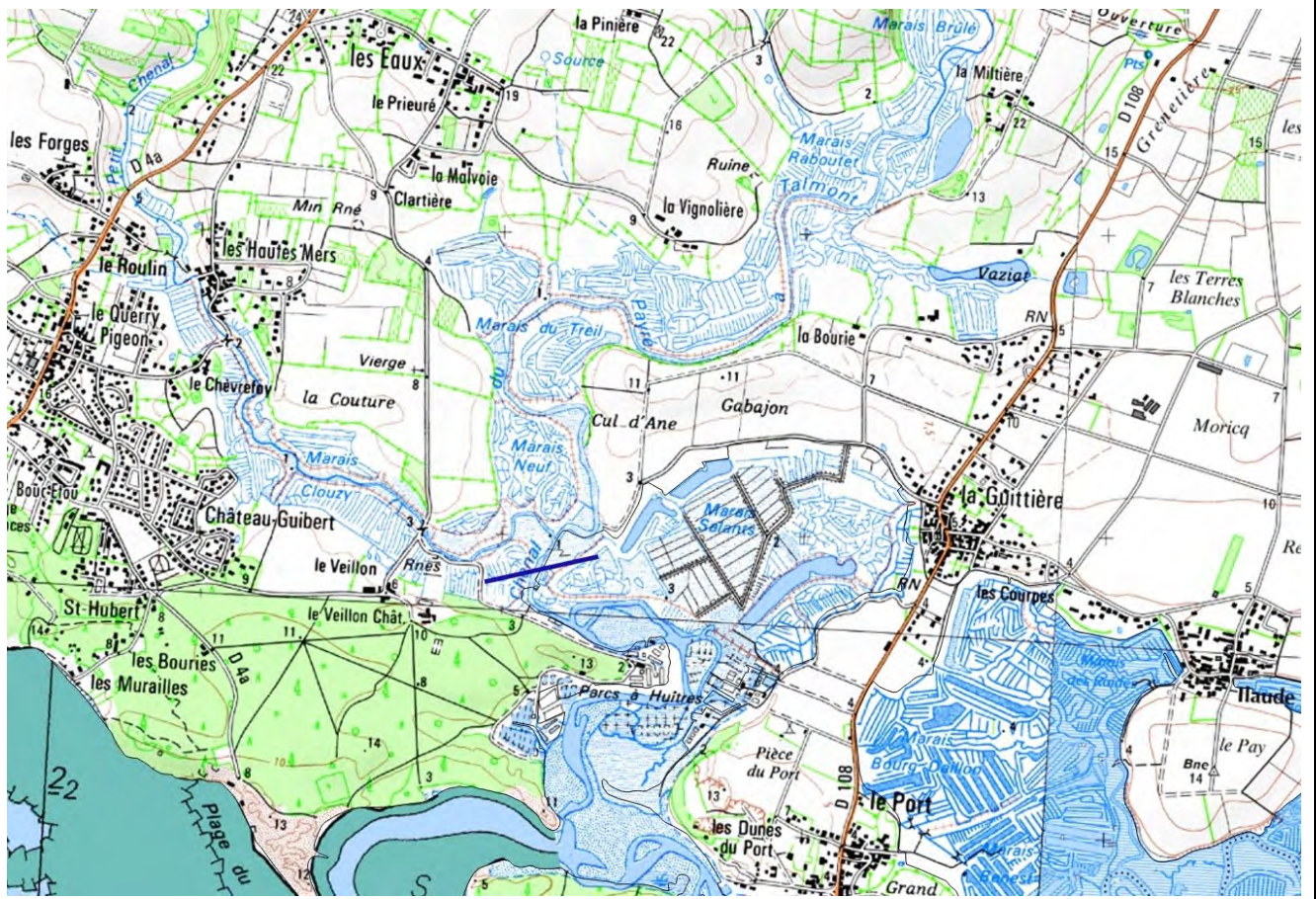
CHENAL DE PAYRÉ A TALMONT

Département de VENDÉE (85) / Commune de TALMONT-SAINT-HILAIRE (85440)

Texte juridique de référence : Décret du 05 juillet 1877

Limite	Observations
<p>Ligne perpendiculaire à l'axe du chenal et passant par l'angle ouest du marais du Grand-Brulé</p>	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Le marais du Grand-Brulé est non mentionné sur Scan Littoral (uniquement mention d'un « marais brûlé »). Le positionnement de la limite est donc réalisé uniquement à partir de la carte scannée de la PREMAR (cf. page suivante) mais sans aucune possibilité de vérification. Numérisation à partir du Scan Littoral.</p> <p>Positionnement approché (incertitude < 200 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en bleu sur la capture d'écran) :



Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Source : PREMAR Atlantique (Septembre 2011)



Limites transversales de la mer dans les estuaires

Gay Chatenay
(chenal du
Talmont)

Ligne perpendiculaire à l'axe du chenal et passant par l'angle
ouest du marais du Grand Brûlé

Décret du 5 juillet 1877

